

Annexe 7 : Déclaration de tir de nuit avec source lumineuse

Déclaration de tir de nuit du sanglier avec source lumineuse

(Autorisé par le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2021-2027 pour le département de la Moselle, conformément à l'Arrêté Préfectoral n° ..... en date du ..../..../2021)

**Document à compléter et à adresser obligatoirement avant toute action de tir de nuit avec source lumineuse à :**

Fédération Départementale des Chasseurs de la Moselle  1 rue de la Passotte CS75821 – 57078 METZ-Cedex 3  ou par mail : <a href="mailto:info@fdc57.org">info@fdc57.org</a>  ou site internet : <a href="http://www.fdc57.org">www.fdc57.org</a>	M le Maire de la commune de <u>AUNETZ</u>  Adresse : <u>6, place Hôtel de ville</u>  Code Postale : <u>57710</u>  Ville : <u>AUNETZ</u>	ONF (si lot domanial) :  - Agence de Moselle-Est : 1 rue Thomas Edison 57000 METZ  Ou  - Agence de Moselle-Ouest : 24, route de Phalsbourg BP 30155 57403 SARREBOURG Cedex
---	--	---

Je soussigné (nom-prénom) SOLLEVANTI Gino

Titulaire du droit de chasse sur la commune de AUNETZ

Lot n° : 3  communal  réserve  domanial (cocher la case correspondante)

Demeurant 14, Rue de Hollande

54680 ERROUVILLE

Afin de réguler les populations de sangliers, je déclare pratiquer le tir de nuit avec source lumineuse, conformément à la réglementation en vigueur, sur les secteurs suivants :

- Tout le lot communal n° 3

Je vous prie de bien vouloir noter que je réaliserai ces actions du : 15/04/2024 au 01/02/2025

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Fait à : Errouville Le 15/04/2024

Signature (obligatoire) :

